

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

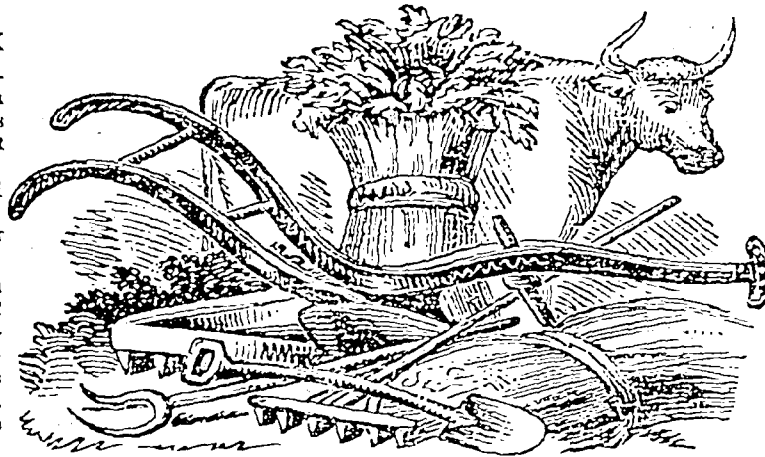
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées à  
FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

*Causerie agricole* : Améliorons notre culture.

*Revue de la Semaine* : Notre Saint-Père le Pape et les artistes de Rome.—Assemblée des catholiques allemands à Mayence.—Les catholiques en Suisse.—La loi des écoles et les catholiques du Nouveau-Brunswick.

*Sujets divers* : Les oiseaux insectivores.—Suppression des serments volontaires.—Effet du camphre sur les graines.

*Petite chronique* : Fête de la Bonne Sainte-Anne à Ste. Anne de la Pocatière.—Marchandises à bon marché.—Exhibitions des Sociétés d'agriculture à Témiscouata, Kananaraska, Port Covington, Chateauguay, Huntingdon, Franklin, et Beauharis.

*Recettes* : Feuilles de noyer comme remède contre la jaunisse.—Guérison de morsure avec les tiges de fougères.

## CAUSERIE AGRICOLE

### AMÉLIORONS NOTRE CULTURE.

Le bétail, avons-nous répété à plusieurs reprises, voilà le grand, l'unique moyen d'augmenter votre production agricole. Si nos terres se sont appauvries, si nos récoltes ont diminué dans une proportion effrayante, si, en un mot, l'agriculture canadienne court à grands pas vers la ruine la plus complète, c'est parce que nous ne fumons pas assez souvent, ni assez complètement nos champs. Pour le cultivateur canadien, le fumier n'est jamais en quantité suffisante ; il voit clairement que ses récoltes ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois, il sait qu'avec de l'engrais il rendrait à ses champs leur fertilité première ; malheureusement, il ne sait comment se procurer cet engrais si indispensable. Les quelques animaux qu'il entretient et qu'il nourrit misérablement peuvent à peine lui fournir la vingtième partie du fumier dont sa culture a besoin.

C'est la position la plus malheureuse dans laquelle une industrie puisse se trouver. On voit le mal, on connaît le remède ; mais il est impossible de l'appliquer parce qu'on ne le possède pas. Le découragement est d'ordinaire la conséquence de cet état de chose, on se désolite de la culture, on en parle avec mépris et on élève sa famille en lui inspirant le plus profond dédain envers les choses de l'agriculture.

Ce mépris, ce dédain que l'on cotrait contre l'industrie agricole, est un malheur plus grand encore que la diminution des récoltes ; car il produit l'apathie et arrête tout progrès. Prenez l'industrie la plus lucrative, choisissez en une parmi celles qui ont déjà produit des fortunes colossales ; donnez à cette industrie une mauvaise direction, cofiez-là à un homme apathique et enveui de tout progrès, et bientôt vous verrez les succès cesser et la misère la plus affreuse remplacer la fortune.

C'est là justement la situation dans laquelle se trouve actuellement l'agriculture canadienne. Elle est pauvre, elle ne donne que peu ou point de profits, elle paie à peine les frais d'exploitation. Est-ce parce qu'il est de sa nature de ne pas donner des profits plus élevés et de vivre dans la misère ? Non, l'agriculture bien faite est une des industries les plus lucratives que l'on connaisse ; elle donne même des profits plus assurés qu'aucune autre. Nous en avons la preuve dans les merveilleux résultats obtenus par l'agriculture anglaise et l'agriculture américaine, et en général dans toutes les contrées où l'on comprend convenablement l'exploitation des champs.

L'industrie agricole n'est pauvre que lorsqu'elle est livrée aux mains d'hommes apathiques et enveuis des améliorations ; dans tout autre cas, elle est florissante, et donne des profits considérables.

Cependant à première vue, la manière de cultiver une terre pour en obtenir de forts rendements ne diffère pas beaucoup de celle que l'on suit dans les exploitations pauvres. On laboure peut-être un peu mieux, on choisit ses semailles

avec un peu plus de soin, on écoule ses champs avec un peu moins d'insouciance; mais la seule différence véritablement remarquable est dans la fumure. Dans les bonnes cultures, les fumiers sont considérés, à juste titre, comme la véritable source de richesse, le point de départ de tout succès. Lorsqu'on n'a pas assez d'engrais pour fumer un champ on ne le cultive pas; mais généralement on est assez prévoyant pour se procurer d'avance de toute la quantité d'engrais nécessaire à la culture de l'année.

Dans les cultures arriérées, au contraire, le fumier fait toujours défaut. Ces cultures auraient un plus grand besoin d'être fumées abondamment et cependant elles le sont bien moins; aussi leur production est-elle énormément plus faible.

Nous avons déjà maintes fois touché à cet important sujet et nous avons toujours terminé en engageant les cultivateurs à garder plus d'animaux et à recueillir plus complètement tous les fumiers que ces derniers produisent. Aujourd'hui encore nous ne pouvons résister au désir de renouveler ce conseil; le sujet est si important, si vital; c'est pour nous une question de vie ou de mort. L'agriculture canadienne s'est appauvrie faute d'engrais; c'est par l'engrais qu'elle retrouvera son ancienne richesse.

Les améliorations à cet égard ne sont pas aussi difficiles à réaliser qu'on le croit généralement; et même, quoique la production fourragère de cette année menace d'être beaucoup plus faible que celle de l'année dernière, les cultivateurs peuvent, s'ils le veulent, doubler la masse de matières fertilisantes qu'ils avaient coutume de recueillir. Il suffira pour cela de ramasser soigneusement les débris de toutes sortes qui se perdent autour des étables et dans les cours.

Peu de cultivateurs peuvent être accusés d'être sciemment, volontairement prodigues; la plupart même tombent souvent dans le défaut contraire. Sous prétexte d'économie, ils deviennent parcimonieux et négligent des opérations importantes, sous prétexte qu'elles sont trop dispendieuses. Mais quand il s'agit des engrais, on oublie toute idée d'économie, on devient prodigue, *gaspillard* même. On recueille incomplètement les déjections solides des animaux et ce qui est plus malheureux encore on lui se perdent toutes les urines et les jus de fumier, les eaux de lavage, les lessives, les cendres vives et lessivées; enfin on utilise à peine le quart de l'énorme masse d'engrais qui se produit dans toutes les cultures. Au lieu de cela il nous faudrait continuer à l'égard des engrais, les traditions d'économie que nous ont léguées nos pères; soyons parcimonieux même si nous le voulons et nous ne mériterons aucun reproche; car ici la parcimonie est une qualité des plus précieuses.

Cependant, même en supposant qu'aucun engrais n'est perdu, quo tout est scrupuleusement utilisé, la quantité de fumier ainsi obtenue ne sera pas suffisante pour la fumure complète de nos champs; c'est à peine si l'on en aura assez pour satisfaire le quart des besoins de la culture.

Pour produire toute la quantité de fumier nécessaire, il nous faut plus d'animaux que nous n'avons d'habitude. L'agriculture canadienne est trop pauvre en bétail, c'est un fait parfaitement reconnu. C'est à peine si nous rencontrons une tête de gros bétail par sept ou huit arpents de terre cultivée; tandis qu'il nous en faudrait au moins une tête par quatre ou cinq arpents. D'après cette proportion, le possesseur de quarante arpents de terre en culture devrait nourrir au moins huit ou dix vaches ou l'équivalent, et ce nombre devrait même être augmenté à mesure que les champs s'enrichissent.

Mais, nous répondra-t-on, pour cela il nous faut plus de prairie et de pâturage; et l'année présente est mal choisie pour augmenter notre bétail; car nous allons éprouver un énorme déficit dans notre production fourragère.

Cette objection est sérieuse; il est vrai que dans un grand nombre de localités les rendements des prairies vont subir une forte diminution et que dans cette circonstance il serait improdient d'augmenter le bétail; mais, ce qui n'est pas possible cette année l'était parfaitement l'année dernière et les années précédentes et le sera sans doute l'année prochaine. D'ailleurs le principe n'a pas perdu de sa valeur, parce que les circonstances ne lui sont pas actuellement favorables.

En ce qui concerne l'augmentation de la surface destinée aux prairies, nous n'y voyons aucun inconvénient. Nous avons déjà démontré, au moyen des chiffres pris dans la pratique usuelle, que la production du foin est généralement plus profitable que celle du grain et nous pouvons également prouver que la vente du beurre, du fromage, de la viande, de la laine procure plus de bénéfices que celle des produits de la terre. L'augmentation de la surface allouée aux prairies et aux pâturages ne serait donc pas un inconvénient; mais serait plutôt un avantage.

Si nous comprenions parfaitement notre intérêt nous ne devrions jamais vendre un seul miot de grain, ni un seul voyage de foin. Tout devrait être consommé par nos bestiaux. Cet avis peut paraître trop hardi aux yeux d'un bon nombre de cultivateurs, mais qu'ils réfléchissent sur leur situation actuelle, qu'ils recherchent les causes qui ont amené cette situation et ils verront que si notre avis est hardi, leur manie de vendre en nature les produits de la terre les conduit à une ruine infaillible. D'un autre côté, nous savons que notre avis n'est pas hasardé; il est, au contraire, appuyé sur les meilleures pratiques suivies dans les pays les plus avancés dans l'art de cultiver la terre.

Dans notre opinion, il ne peut y avoir aucun doute sur l'heureuse influence de l'amélioration que nous proposons ici; elle a déjà fait la fortune de pays autrefois très pauvres et bien moins favorisés que le nôtre sous le rapport du sol et du climat, et nous ne voyons pas pourquoi un système de culture qui a parfaitement réussi dans des circonstances défavorables ne réussirait pas encore mieux dans de meilleures conditions.

Au point de vue de la confection des travaux, la transformation en prairies d'une partie de nos terres cultivées en grains est encore une heureuse innovation. On éprouve tant de difficultés à bien préparer le sol, le printemps est si court, les travaux sont quelquefois tellement retardés par les pluies et les froids, lesensemencements se font souvent si tard que beaucoup de graines ne mûrissent qu'avec difficulté et que plusieurs mêmes gèlent avant leur complète maturité. Les prairies, une fois formées, ne demandent que bien peu de soins d'entretien, et permettent au cultivateur d'accorder plus de soins et d'attention aux autres parties de l'exploitation.

Faisons donc beaucoup de fourrages, entretenons un plus grand nombre de bestiaux, fumons plus abondamment nos champs, restituons à notre sol sa fertilité première et bientôt nous aurons plus de beurre, de fromage, de viande et de laines à vendre au marché et les profits généraux de l'industrie agricole seront doublés, triplés, quadruplés; car c'est là un avantage inhérent à toute amélioration judicieuse introduite dans l'industrie rurale: les profits nets augmentent en raison même de l'importance de cette amélioration. Or, le perfectionnement qui a pour but l'augmentation de la richesse de la terre est le plus important de tous ceux qui

aient jamais été tentés. Il est, comme nous l'avons déjà répété, le fondement de toutes les autres améliorations.

## REVUE DE LA SEMAINE

Le 16 juin dernier, les artistes de Rome, faisant partie du cercle de Saint-Pierre, ont voulu présenter au Vénéré Pie IX, ce protecteur constant et éclairé des beaux-arts, quelques objets précieux de leur art respectif. Le jour venant, conduits par le professeur Tullii, ils se sont présentés au Vatican et ont accompagné leurs offrandes de l'adresse suivante lue par leur digne mentor :

" Très-Saint Père,

" Nous sommes amenés à vos pieds par l'anniversaire de ce jour où Dieu vous confiait les clés du Royaume des Cieux et vous élevait à la plus sublime dignité de la terre en vous adressant ces paroles vivifiantes : *Ecce constituimus te super gentes et regna*. Par un événement nouveau dans les fastes de l'Eglise, nous célébrons aujourd'hui pour la vingt-huitième fois ce jour mémorable, et nous considérons avec étonnement toute l'immense succession de joies et de douleurs, de prospérités et de persécutions, qui, illustrant les fastes de votre Pontificat, vous a toujours fait paraître grand dans les jours de gloire et plus grand encore dans les jours de l'adversité. Ce merveilleux cachet de votre Pontificat si illustre par sa durée et par ses succès, la conservation de votre précieuse vie au milieu des tempêtes dont nous sommes horriblement battus, nous laissent envisager l'avenir avec une tranquille espérance ; nous portons vers lui nos regards qui se détournent avec horreur du présent état d'oppression et de bouleversement.

" C'est pourquoi en ce jour qui réveille dans nos cœurs des sentiments si divers, le Cercle de Saint-Pierre de la société de la jeunesse catholique italienne est heureux de déposer à vos pieds l'hommage de ses félicitations et l'assurance de son fidèle dévouement qu'il jure de vous conserver avec constance, quel que soit le cours des événements et de la fortune.

" Pour rendre en outre plus mémorable ce jour si cher à nos cœurs, notre Cercle a eu l'idée de créer une exposition d'objets d'art que nous vous prions, Très-Saint Père, d'accueillir comme une offrande qui, malgré son peu de valeur par elle-même, n'en est pas moins la sincère expression des sentiments de ceux qui les offrent à l'égard de Votre Personne sacrée. Ce projet ne nous a pas semblé inopportun, soit parce que nous avons espéré qu'il serait agréable à Votre Sainteté, qui en Souverain bienveillant a toujours eu à cœur les arts et en fut constamment le généreux protecteur ; soit parce que, tandis que les ennemis de Dieu et les vôtres prostituent les arts et s'en servent pour outrager la Religion et les bonnes mœurs, il était juste que les enfants demeurés fidèles à vous et à l'Eglise en consacraient le respectueux tribut au trône auguste de Pierre.

" Nous serons heureux, Très-Saint Père, si vous daigniez agréer cet hommage d'affection que vous offre dans ses travaux cette élite d'artistes catholiques et de membres du Cercle de Saint-Pierre, heureux d'avoir conçu et mené à bonne fin ce projet. Nous vous prions unanimement de vouloir bien, en témoignage de votre souveraine satisfaction, répandre sur nous tous vos bénédictions apostoliques. En nous obtenant les vertus d'en haut, cette bénédiction reflétera dans nos cœurs les sentiments qui nous unissent à votre personne sacrée et servira à nous tenir toujours éloignés des fils du Diable pour faire de nous les enfants de Dieu."

Le Saint-Père se levant alors, dit l'*Echo de Rome*, a pro-

noncé un discours admirable par l'à-propos et l'énergie des sentiments. Il a déploré la spoliation de l'Eglise de Rome " arrivée à un tel point que la majesté du culte en est atteinte et que le Vicaire de Jésus-Christ se voit privé " des aides nombreux qui se formaient à la science apostolique dans l'ombre des cloîtres. "

" Mais en même temps il a exalté le dévouement de ceux qui par leurs largesses opposent une protestation perpétuelle à l'avidité des spoliateurs. Pour ceux-ci ils auront la fin qu'ils méritent, celle de tous leurs devanciers.

" A ce propos, le pape a fait une comparaison bien terrible et sur laquelle on ne saurait assez s'arrêter. Il a comparé les spoliateurs de l'Eglise à ces jeunes gens que, dans l'antiquité païenne, on choisissait parmi les plus beaux et les plus robustes de leur âge pour les offrir en sacrifice aux dieux irrités. Pendant un an, les victimes étaient engraisées aux frais du Trésor public ; on leur procurait tous les plaisirs, même les plus criminels ; en un mot, rien ne manquait à leurs passions. Que si, au bout de ce temps, la colère des dieux n'était pas apaisée, alors on les faisait monter, les yeux bandés, sur des chevaux indomptés, auxquels on couvrait également les yeux, et puis on les lançait dans une voie dont l'issue était un affreux précipice.

" Ainsi les spoliateurs de l'Eglise s'engraissent aujourd'hui des dépouilles des vierges du Christ et des apôtres de l'Evangile ; ils s'engraissent du sang des veuves et des orphelins, ils accumulent sur leurs têtes les malédictions de Dieu et des hommes. Mais le jour approché où, pressés par le déchaînement universel des passions, ils courront les yeux bandés vers l'abîme que des fléaux perfidement semés sur leurs pas leur ont caché jusqu'ici.

" Ce n'est là qu'un pâle résumé de l'énergique allocution du Saint Père, mais suffisant pour vous donner une idée de l'effet produit. "

— Les catholiques allemands ont tenu, le 24 juin dernier à Mayence, une assemblée regardée comme l'une des plus significatives que le catholicisme n'ait jamais eu en ce pays. Les discours qui y ont été prononcés et les résolutions adoptées, ont produit une sensation immense dans les cercles officiels et dans la presse libérale et la presse protestante.

Tous les orateurs qui ont élevé la voix dans la réunion de Mayence ont manifesté une grande confiance dans le prochain triomphe de la cause catholique en Allemagne et ont porté de rudes coups aux gouvernants du nouvel empire allemand.

Parmi les résolutions adoptées, voici celles relatives à l'Eglise et à l'Etat ; on y verra que les persécutions de Bismarck n'ont pas encore eu le pouvoir de baillonner les populations restées fidèles au Saint-Siège :

" 1o. L'Eglise catholique est, de droit divin, une société indépendante, et, comme unique Eglise universelle de Jésus-Christ, elle a le droit d'exister publiquement dans tous les pays, et tout Gouvernement a pour devoir de la protéger.

" 2o. Le système politico-ecclésiastique que les partis s'efforcent d'établir est en opposition directe à la constitution de l'Eglise catholique, établie de Dieu, sanctionnée par les siècles, reconnue par les Etats et garantie par la loi des nations.

" 3o. Le pouvoir ecclésiastique, sacerdotal et pastoral remis par Jésus-Christ au Pape et à l'évêque ne peut être ni aboli ni diminué par aucune loi de l'Etat.

" 4o. L'Eglise et l'Etat doivent, dans les desseins de Dieu, vivre en bonne harmonie. La séparation des deux pouvoirs

est à déplorer. Si l'esprit d'hostilité avec lequel l'Etat traite l'Eglise rend la séparation nécessaire le résultat sera plus préjudiciable à l'Etat qu'à l'Eglise."

Puis viennent deux autres résolutions d'un caractère particulièrement abominable et qui sont une condamnation directe et en termes non équivoques des principes soi-disant libéraux à l'égard de la civilisation moderne. La plus importante de ces deux résolutions est conçue dans les termes suivants :

"La civilisation moderne est incompatible avec l'Eglise. Une conséquence de la guerre contre l'Eglise est la dissolution de l'ordre social et politique. C'est pourquoi il ne peut y avoir d'autre remède que de restituer au Saint Siège son indépendance politique et tous ses droits traditionnels."

En d'autres résolutions également énergiquement la constitution nouvelle de l'Empire d'Allemagne, les engagements officiels du parti national prussien, les lois contre les Jésuites, le système militaire, la direction de l'instruction publique par l'Etat, les principes subversifs, tant par la presse libérale, la politique extérieure de l'Empire, spécialement celle qui a été adoptée à l'égard de la Papauté.

De nombreux discours furent prononcés à l'appui de ces résolutions. Tous rayonnent d'un immense enthousiasme, et contiennent de fortes critiques à l'endroit des institutions modernes établies suivant les principes du libéralisme. Un des orateurs, faisant allusion à M. de Bismarck, a prononcé les remarquables paroles suivantes : "L'homme qui est à la tête du vaisseau de la folie de jour est, peut être, à peine capable de tenir le gouvernail. Il viendra échouer sur le roc de l'Eglise et criera à celui qui guide le vaisseau d'une main sûre : Au secours ! Jetez moi un câble de sauvetage !"

Comme on le voit, l'Eglise prussienne, attaquée de toutes parts par l'autorité civile, trouve dans les simples fidèles, dans les hiéronymes, de bien zélés champions, de solides défenseurs de ses droits. Ne nous étonnons pas, après cela, de la constance inébranlable avec laquelle les attaques de Bismarck sont repoussées. Les puissants du jour pourront emprisonner les corps ; mais les consciences et les intelligences resteront d'autant plus fortement attachées aux principes catholiques que les persécutions auront été plus ardentes. Aussi le vénérable évêque de Mayence n'a-t-il pu s'empêcher de complimenter la pieuse assemblée, et de lui dire en termes chaleureux qu'elle était la représentation exacte du catholicisme, au cœur et une âme.

Comme on peut se l'imaginer facilement, la presse libérale jette feu et flamme contre les résolutions adoptées par l'Assemblée catholique de Mayence. Quelques feuilles n'y voient qu'une nouvelle preuve de la détermination de Rome de continuer le conflit avec l'Allemagne, et concluent en conseillant aux gouvernements, et surtout à celui de Prusse, de faire usage de tous les moyens légaux contre la partie hostile, pour défendre la dignité et l'indépendance de l'Etat. D'autres trouvent les résolutions indignes du cerveau d'êtres intelligents et annoncent qu'ils préfèrent mille fois la civilisation moderne, avec tous ses maux, à l'esprit réactionnaire d'un gouvernement ecclésiastique.

De leur côté, les autorités civiles se sont montrées profondément exaspérées par l'Assemblée de Mayence. Tous les membres actifs de l'Assemblée ont été sommés de comparaître devant le tribunal d'Aachen pour répondre à l'accusation d'excitation à la haine des pouvoirs établis. Cette enquête sera tout simplement une nouvelle affirmation des principes professés par les catholiques de Prusse.

— Une bonne nouvelle nous arrive de la Suisse, pays qui, comme on le sait, s'est lui aussi livré à la persécution

contre les catholiques. C'est l'excellent journal la *Liberté* de Fribourg qui nous apporte cette nouvelle !

"Le peuple catholique de notre canton, dit cette feuille, vient d'affirmer, par l'élection des maires, son attachement à la foi de ses pères. Les mêmes qui ont défendu avec tant d'ardeur la liberté de leurs croyances, ont reçu de leurs administrés un vote d'approbation qui prouve ce qu'il faut penser de ces allégations mensongères qui représentent le catholicisme de notre canton comme ayant des sympathies pour ces curés de fantaisie octroyés par les représentants, les libres penseurs."

"Tous les maires fidèles à leur religion ont été réélus à des majorités considérables. Nous avons gagné des sièges à Vercoin et à Verrier, deux communes qui étaient autrefois entre les mains d'un maire protestant et d'un maire libre penseur. Honneur à ces communes qui ont séoué le joug que voulait leur imposer l'Etat : Elles ont repris leur indépendance, leurs maires sauront faire respecter leurs libertés."

— A défaut de la protection que toute population paisible a le droit d'attendre de ses gouvernants, défaut de la justice que la minorité doit à la majorité, la population catholique du Nouveau Brunswick, après avoir payé ses taxes pour le soutien des Ecoles protestantes, se met en mesure de se pourvoir elle-même d'Ecoles catholiques où ses enfants pourront aller puiser les premiers principes de notre Sainte Religion. Au moyen de souscriptions volontaires nos concitoyens de la Province voisine pourront choisir et payer des instituteurs de leur croyance et se passer des subventions provinciales. Cet acte parle hautement en faveur des catholiques du Nouveau Brunswick et montre tout odieux de la loi infâme qui oblige de pauvres ouvriers catholiques à payer pour faire instruire les enfants de riches protestants.

A ce sujet, on lit ce qui suit dans le *Freeman* de St. Jean Nouveau Brunswick :

"Dimanche dernier, on a fait à l'Eglise St. Pierre de Portland, une collecte pour le soutien des Ecoles catholiques de Portland."

"Comme à la Cathédrale, la souscription était tout à fait volontaire. Elle a dépassé même celle du dimanche précédent, en cette ville. Elle s'est élevée à \$1,165. C'est réellement une superbe offrande, qui prouve la libéralité et le zèle de la congrégation composée presque exclusivement d'ouvriers. C'est un témoignage éclatant de la valeur qu'ils attachent à l'éducation chrétienne et de la détermination où ils sont d'assurer cette éducation à leurs enfants, quelle que soit la majorité à l'Assemblée."

"Ceci est encore une preuve convaincante que les électeurs n'en ont pas fini avec les Ecoles séparées. La question n'est pas : "Aurons-nous des Ecoles séparées ?" mais celle-ci : "La minorité sera-t-elle volée pour le support des Ecoles de la majorité ?"

"C'est une question d'honnêteté et non de politique."

#### Les oiseaux insectivores

Nous croyons rendre un important service à nos lecteurs, en reproduisant du *Canadien* la correspondance suivante, due à la plume de M. l'abbé Provancher, éditeur du *Naturaliste Canadien* :

M. le Rédacteur,

Permettez-moi de présenter à vos lecteurs quelques observations relativement aux circulaires que le Département des Terres de cette Province vient d'adresser aux directeurs de collèges, préfets de comtés, curés, garde-forestières, magistrats, et autres, pour la due observation des lois de chasse et de protection des oiseaux insectivores. C'est un sujet plus important qu'on ne le

l'âge généralement; car ce la non observation de ces sages réglemens, peut résulter pour nous les conséquences les plus graves.

Il faut reconnaître que la Providence nous a fait naître dans un pays richement doté de la nature: climat des plus salubres, espace sans fin, productions naturelles aussi riches que variées, ressources de tout genre mises à notre disposition, etc. Mais nous ne pouvons aller, d'un autre côté, que nous usons et mésons de ces dons précieux avec une imprévoyance, un manque de mesure, bien propre à faire suspecter notre sagesse et à accuser notre intelligence.

Il viendra un temps qui n'est pas éloigné—il paraît même déjà arrivé pour certaines localités—où nous serons forcés de reconnaître notre faute, de condamner la prodigalité avec laquelle nous aurons dissipé des richesses incalculables à notre disposition, et de chercher, avec bien des peines et un succès incertain, des remèdes à un état de choses où notre imprévoyance seule nous aura conduits.

Nos forêts si vastes, si riches, si densément boisées, disparaissent à vue d'œil, sous la hache aveugle de notre imprévoyant cultivateur. On le croirait parfois prié d'une espèce de magie pour faire disparaître toute trace de végétation forestière. Le feu est souvent appelé à prêter son concours au fer pour une plus prompt destruction: et on balaye si net, que déjà, dans une foule de paroisses, on voit des espaces immenses, où l'œil ne peut rencontrer un seul arbre au milieu des champs, pour offrir son ombre rafraîchissante aux animaux des pâturages, ou autour des habitations, pour égayer, diversifier le paysage et purifier l'air que l'on respire. C'est à tel point, qu'en plusieurs endroits, des terres qui par leur étendue pouvaient, tout en offrant des champs suffisants pour la culture, conserver du bois à perpétuité pour les besoins de la ferme, n'ont plus aujourd'hui de quoi faire une perche, un piquet, un manche d'outil, pas même une hart! Déjà l'on est obligé d'aller chercher le combustible pour nos rudes hivers, à des 5, 6 et 7 lieues! Et qu'en sera-t-il dans 20 ans, 30 ans, 40 ans d'ici?.....

Mais je laisse de côté pour aujourd'hui ce sujet sur lequel je reviendrai probablement plus tard, et je poursuis le même aveuglement du cultivateur relativement à la protection des oiseaux insectivores, que la loi protège et dont on ne paraît pas assez priser l'importance.

On met à la destruction des oiseaux un acharnement plus stupide encore que pour la disparition des forêts. Je dis stupide, et je ne crois pas que le terme soit trop fort. En effet, ne faut-il pas manquer d'intelligence, d'humanité, pour maltraiter et mettre à mort des êtres jouissant de la vie, sensibles à la douleur comme nous, et qui semblent rechercher notre société, non pas pour s'ériger en ennemis, mais plutôt pour nous aider à supporter plus allégrement les peines de la vie, pour nous donner des leçons dans les devoirs de la maternité, le soin dû au jeune âge, l'éducation de la famille! Est-il rien de plus égayant, de plus propre à chasser la mélancolie, de plus invitant au travail, que le babillage des hirondelles, le chant des pinçons (rossignols), des chardonnerets, etc., qui dès la première aurore, font retentir les échos de leurs notes, et avant même qu'un rayon de soleil ait pénétré dans votre fenêtre, apportent déjà la becquée à leurs jeunes couvées!

L'hirondelle, qui partant du rivage ou de la mare voisine, le bec plein de mortier qui doit entrer dans sa nouvelle construction, au lieu d'aller en droite ligne, paraît s'engager à multiplier ses générations, tout en répétant ses notes amoureuses avant d'arriver à la corniche de votre demeure, ne semble-t-elle pas dire au laboureur, péniblement courbé sur le soc de sa charrue, qu'il faut ainsi en prendre gaiement son parti? que l'attachement, l'amour des êtres qui sont là, à la demeure, le dédommageront des sueurs qu'il répand ainsi pour eux.

Quant au soin de la famille, qu'on ne permette de citer ici Buffon, ce grand peintre de la nature.

"Tout mariage, dit Buffon, suppose une nécessité d'arrangement pour soi-même et pour ce qui doit en résulter; les oiseaux qui sont forcés, pour déposer leurs œufs, de construire un nid que la femelle commence par nécessité, et auquel le mâle amoureux travaille par complaisance, s'occupant ensemble de cet ouvrage, prennent de l'attachement l'un pour l'autre; les soins

multipliés, les secours mutuels, les inquiétudes communes, forment ces sentimens, qui augmente encore et qui devient plus durable pour une seconde nécessité, celle de ne pas laisser refroidir les œufs, ni perdre le fruit de leurs amours pour lequel ils ont pris déjà tant de soins: la femelle ne pouvant les quitter, le mâle va chercher et lui apporte sa subsistance; quelquefois même il la remplace, ou se réunit avec elle pour augmenter la chaleur du nid et partager les ennuis de sa situation; l'attachement qui vient de succéder à l'amour subsiste dans toute sa force, pendant le temps de l'incubation, et il paraît s'accroître encore et s'épanouir davantage à la naissance des petits; c'est une autre jouissance, mais en même temps ce sont de nouveaux liens; leur éducation est un nouvel ouvrage auquel le père et la mère doivent travailler de concert. Les oiseaux nous représentent donc tout ce qui se passe dans un ménage honnête: de l'amour suivi d'un attachement sans partage, et qui ne se répand ensuite que sur la famille. Tout cela tient, comme l'on voit, à la nécessité de s'occuper ensemble de soins indispensables et de travaux communs; et ne voit-on pas aussi que cette nécessité de travail ne se trouvant chez nous que dans la seconde classe, les hommes de la première pouvant s'en dispenser, l'indifférence et l'infidélité n'ont pu manquer de gâter les conditions élevées.

Nos oiseaux domestiques, dit encore Buffon, gâtés par l'abondance dans laquelle ils vivent, par toutes les commodités que l'homme leur fournit, se trouvent soustraits à la nécessité du travail en commun; ils ont goûté au luxe et à l'opulence, et n'ont pas tardé à en montrer les premiers effets, libertinage et paresse."

Et ce sont ces êtres charmants, ces gais compagnons de travail, ces chanteurs infatigables, que l'homme des champs s'acharne à poursuivre. Non seulement il les tue dès qu'ils se trouvent à sa portée, mais il semble vouloir exterminer la race, frappant la famille dans sa source en enlevant les œufs, en détruisant leurs nids! en voyant les enfans tendre avec tant de soins leurs cages et trébuchets, et ces longs chapelets d'œufs qu'on étale sur les murailles des demeures de nos cultivateurs, ne serait-on pas porté à croire que les gens de la campagne considèrent tous les oiseaux comme autant d'ennemis, et que ces œufs ainsi enlèves sont là, étalés comme autant de trophées de leurs victoires?

Et presque toujours ces trophées ne sont pas le produit d'oiseaux nuisibles ou indifférens, mais bien de ceux des plus utiles, de ceux que la loi protège et que le cultivateur a le plus grand intérêt à conserver. Car la plupart sont des insectivores, de l'ordre des passereaux. Ces oiseaux se nourrissant d'insectes, fréquentent habituellement vos jardins, vos vergers et vos champs, parce que les nombreux insectes qui ravagent vos cultures leur offrent là, en tout temps, mais surtout lors de l'éducation de leurs petits, une nourriture abondante et facile. Aussi voyez ces tritris qui viennent planer leur nid dans votre verger, parce que les nombreuses chenilles qui ravagent vos pommiers et pruniers leur offriront une nourriture abondante, tant pour eux que pour leur nouvelle famille: les charbonnerets viennent cacher leur hameçon dans vos gadelliers, de là ils gèberont au passage les monches sans nombre qui passeront au-dessus d'eux, ils n'auront qu'à allonger le cou pour mettre dans le bec de leurs petits les nombreuses larves de nématés qui dévorent les feuilles des arbrisseaux où ils sont placés; et ainsi pour de centaines d'autres. Ajoutons pour le tritris qu'il gardera encore votre basse-cour contre les déprédations des corneilles, car margot ramasse bien avec satisfaction les pois et autres grains que vous venez de semer, elle ouvre même assez lestement en automne les épis de blé d'inde pour en enlever les grains, mais elle aime aussi à se régaler parfois des succulents poussins d'une récente couvée. Cependant si votre verger recèle seulement un nid de tritris, votre basse-cour est à l'abri contre les ravages de la maraudeuse, car ceux-ci lui feront continuellement la garde, et du moment qu'elle se montrera, la feront par des poursuites incessantes à s'éloigner promptement.

Je m'arrête ici pour aujourd'hui, M. le Rédacteur, me proposant, dans un prochain article, si vous me le permettez, d'entrer dans plus de détails sur les différents oiseaux insectivores, et surtout d'exhorter le zèle de tous ceux qui sont en mesure de le faire, à faire respecter les prescriptions de la loi à cet égard.—L'ARTISAN PROVOKLER.

### Emigration à Manitoba

Nos compatriotes du Bas-Canada émigrent depuis longtemps aux Etats-Unis. Séduits par des promesses trompeuses, entraînés par l'appât d'une fortune facile à acquérir, ils quittaient en foule le sol natal. Les avantages que pouvait offrir notre beau pays au citoyen honnête et laborieux, on les oubliait, pour aller demander à l'étranger ce que l'on obtient ici, avec du travail et de l'énergie. Aujourd'hui, cette fièvre de désertion diminue d'intensité: la réaction s'opère. Déjà, nous avons pu saluer le retour d'un grand nombre de nos nationaux. Et ce mouvement vient de recevoir une vigoureuse impulsion, par le départ pour Manitoba de plus de trois cents canadiens français des Etats-Unis. C'est là du moins ce que nous dit la lettre adressée par M. Alfred Desjardins, à une feuille de Montréal. Voici un extrait de cette communication:

" Il est une question à poser et à résoudre par tout canadien qui désire émigrer aux Etats-Unis. Cette question la voici :

" Devenirons-nous riches aux Etats Unis plus tôt qu'un Canada? Plusieurs, j'en suis convaincu, se sont posé cette question, mais bien peu ont trouvé la solution qu'ils désiraient.

" Après un séjour de deux années dans l'Etat de New-York où j'ai beaucoup voyagé et un autre passé dans le Michigan, je n'ai pas rencontré un seul canadien qui n'eût l'intention de se repatrier. Pourquoi? ne demandez-vous. Pour deux raisons, 1<sup>o</sup>. Au point de vue patriotique, le Canada est pour le canadien, et non pour l'étranger. 2<sup>o</sup>. Au point de vue financier, ses chances de succès sont très bonnes dans sa patrie qu'à l'étranger.

" Aujourd'hui nous, plus de trois cents canadiens se sont embarqués à bord du *Cuyahoga* pour Manitoba. Ces braves gens ont enfin compris que la patrie ne peut pas être totalement abandonnée. Ils ont enfin compris dis-je, que *patrie* n'est pas un mot stérile.

" Ils ont justifié les paroles du poète anglais: " Home, sweet home. " Pourtant ces hommes gagnaient ici de \$2 à \$5 par jour en greenbacks, et ils n'ignoraient pas que les prix ne sont aussi élevés dans la contrée où ils vont.

" Au moment où le vaisseau quittait le port, des hurras formidables s'élevèrent dans la foule; hurras auxquels nos compatriotes répondirent aussitôt. Heureux de retourner dans une province où ils peuvent se flatter de fouler un sol appelé Canadien, ces vrais patriotes ont quitté ici tout ce qu'ils avaient de plus cher pour s'y rendre."

Il est incontestable que nos nationaux auraient plus d'une raison de venir se fixer à Manitoba, de préférence aux Etats-Unis, où la dernière crise a introduit partout le gène ou la misère. Ici nous formons un groupe important de la population, nous avons nos institutions particulières, nous parlons la langue de nos pères et nous nous efforçons d'agrandir le cercle de notre influence et de notre action. Toutefois, il ne faut pas croire qu'il suffit de venir à Manitoba pour atteindre de suite à la richesse ou à l'opulence. Non, le succès dépend, comme ailleurs, de la persévérance et de la bonne conduite: mais à ces conditions il est assuré. La nature nous a bien doués sous le rapport matériel, et il ne tient qu'à nous d'exploiter avec profit, toutes ses largesses. Nous serons donc heureux de souhaiter la bienvenue à cette phalange de nos compatriotes qui ont quitté, dit-on, les Etats-Unis pour s'établir dans cette province.—*Le Mitis.*

### Suppression des serments volontaires

*Les Juges de Paix, Commissaires de la Cour Supérieure, etc., feraient bien de lire attentivement ce qui suit, et que nous reproduisons de la " Gazette du Canada "*

(Sanctionné le 26 Mai 1871.)

Considérant qu'il s'est établi une habitude de déférer et recevoir des serments et affidavits volontairement prêtés et faits dans les affaires ne faisant pas l'objet d'enquêtes judiciaires, ni aucunement requis ou autorisés par aucune loi; et considérant qu'il s'est élevé des doutes sur la légalité de cette pratique, afin de supprimer cette pratique et faire disparaître ces doutes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement, du Sénat et de la

Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1<sup>o</sup>. Il ne sera jamais permis à un juge de paix ou autre personne de déférer, ou de faire déférer, ou de permettre de déférer, ni de recevoir, faire recevoir ou permettre de recevoir aucun serment, affidavit ou affirmation solennelle, au sujet de toute matière ou chose sur laquelle ce juge de paix ou autre personne n'a pas juridiction ou qui n'est de son ressort en vertu de quelque loi alors en vigueur, ou qui n'est pas autorisé ou requis par aucune telle loi; pourvu toujours que rien de contenu au présent ne sera censé s'appliquer à aucun serment, affidavit ou affirmation solennelle prêtée devant un juge de paix dans toute matière ou chose concernant le maintien de la paix ou la poursuite, instruction ou punition de toute offense ni à aucun serment, affidavit ou affirmation solennelle qui peut être exigé ou autorisé par quelque loi de la Puissance du Canada, ou par quelque loi de la province dans laquelle ce serment, affidavit ou affirmation solennelle est reçu ou déféré, ou doit être employé, ni à aucun serment, affidavit ou affirmation solennelle qui peut être exigé par les lois d'un pays étranger pour valider des instruments par écrit destinés à être employés dans tel pays étranger respectivement. Et pourvu de plus qu'il sera permis à tout juge, juge de paix, notaire public ou autre fonctionnaire autorisé par la loi à déférer un serment, de recevoir la déclaration solennelle de toute personne qui la fera volontairement devant lui selon la formule annexée au présent acte, pour attester l'exécution d'un acte ou instrument par écrit, ou des allégations de fait, ou un compte rendu par écrit; et si cette déclaration est fautive ou mensongère sous quelque rapport important, la personne qui fera cette fautive déclaration sera réputée coupable de délit (*misdemeanor*).

2<sup>o</sup>. Tout juge de paix ou autre personne déférant ou recevant ou faisant recevoir ou déférer, ou permettant de recevoir ou de déférer un serment, affidavit ou affirmation solennelle, contrairement aux dispositions du présent acte, sera réputé coupable de délit (*misdemeanor*), ou d'une amende n'excedant pas cinquante piastres, à la discrétion de la Cour.

### FORMULE.

Je, A. B. déclare solennellement que (*exposer le fait ou les faits déclarés*), et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trenteseptième année du règne de Sa Majesté.

### Effet du camphre sur les graines

Une découverte ancienne oubliée et retrouvée peut rendre de grands services à l'agriculture, aux horticulteurs et aux floristes. De l'eau imprégnée de camphre possède la propriété de hâter, de stimuler, de renouveler même la germination des graines de plantes.

Un savant allemand qui trouva dans une bibliothèque un ancien ouvrage mentionnant le fait, oublié dès longtemps, se livra à des expériences qui en établirent la réalité. Il prit des graines de diverses espèces de fleurs dont plusieurs étaient conservées depuis trois ou quatre ans, en sépara chaque espèce en piquets distincts qu'il plaça entre des feuilles de papier buvard humectées les unes d'eau pure, les autres d'eau tenant du camphre en dissolution. Dans beaucoup de cas les graines exposées à l'eau seule, ne germeront même pas, tandis que toutes celles qui vinrent en contact avec l'eau camphrée réussirent parfaitement. La même expérience répétée sur des graines de légumes démontra d'une manière remarquable la faculté que possède le l'eau légèrement camphrée de promouvoir la vitalité végétale.

De la poudre de camphre mêlée au sol détruit les plantes qui s'y trouvaient, ce qui démontre que cette substance possède une énergie fatale lorsqu'elle est présente en forte quantité, mais qu'elle exerce une influence favorable à très petites doses. L'eau ne dissout le camphre qu'à une légère proportion.

Nous livrons ces faits intéressants aux personnes en position d'en tirer parti. Les cultivateurs pourraient par exemple constater si la croissance du blé, de l'orge, de l'avoine, etc., serait favorisée par le moyen que nous venons d'indiquer.—*National.*

Petite Chronique

**Fête de la Bonne Ste. Anne.**—Comme à Ste. Anne de la Côte Beauport, la fête solennelle qui se trouve être un dimanche (26 juillet) sera remise au jeudi, le 30 juillet, à l'Eglise de Ste. Anne de la Pocatière, en faveur des nombreux pèlerins qui d'ordinaire visitent cette Eglise.

**Marchandises à bon marché.**—On nous informe qu'un grand nombre d'instauratrices de nos campagnes ont reçu des circulaires d'une maison commerciale de Montréal, leur offrant toutes espèces de marchandises à des prix extrêmement réduits, à défier la compétition de nos marchands les mieux posés. Pour les instauratrices généralement si peu rétribuées, ce serait assurément une bonne aubaine; mais elles n'ont pas l'air à y croire. Plusieurs sont venues à notre Bureau, pour information: Tout ce que nous pouvons leur dire, c'est que nous n'oserions pas nous-mêmes tenter cette *bonne fortune*. Dans la plupart de ces cas, nous ne recevons que pour notre argent. D'ailleurs, la compétition qui existe entre les marchands, dans nos paroisses, nous donne l'avantage d'acheter nos marchandises aux prix des villes, et dans plusieurs paroisses, bien au-dessous de ce que nous aurions à payer chez les marchands des villes. Nous serions bien aise d'avoir des renseignements de celles qui auraient tenté l'expérience, afin d'en donner à nos lecteurs le bénéfice de leur bonne ou mauvaise chance.

**Exhibitions des Sociétés d'agriculture.**—Nous donnerons à nos lecteurs la date et le lieu où devront se tenir les différentes exhibitions des Sociétés d'agriculture, dès que nous en serons informés.

**Comté de Temiscouata.**—L'exhibition d'animaux, grains et objets de manufacture domestique de la Société d'agriculture de ce comté aura lieu au Village de l'Isle-Verte, le 10 septembre prochain à 10 heures du matin.

**Comté de Kamouraska.**—Le concours de cette Société d'agriculture pour le meilleur choix d'animaux, aura lieu à St. Pachel le 10 septembre prochain.

**Société d'agriculture de la vallée du St. Laurent.**—L'exhibition de cette Société aura lieu à Fort Covington les 9, 10 et 11 septembre.

**Comté de Chateauguay.**—L'exhibition de la Société d'agriculture de ce comté aura lieu à Ste. Martine le 15 septembre.

**Société d'agriculture de Huntingdon No. 1.**—L'exhibition aura lieu à Huntingdon, jeudi le 24 septembre.

**Comté de Franklin.**—L'exhibition de la Société d'agriculture de ce comté aura lieu à Malone, les 29 et 30 septembre et le 1er octobre.

**Comté de Beauharnois.**—L'exhibition de la Société d'agriculture de ce comté aura lieu à St. Louis de Gonzague, jeudi le 24 septembre.

Il est regrettable qu'il n'y ait pas entente pour la date de l'Exhibition entre les Sociétés d'agriculture qui s'avoisinent. Ces exhibitions se faisant le même jour, les cultivateurs sont dans l'impossibilité d'y assister.

Chacune de ces exhibitions représentant le fruit de leurs travaux et de leur expérience, les cultivateurs doivent nécessairement apprendre quelque chose lorsqu'il leur est donné de visiter ces différents concours.

RECETTES

Feuilles de noyer comme remède contre la jaunisse

Un remède bien simple et d'un effet bien salutaire contre la jaunisse consiste à faire infuser un gros pesant de feuilles de noyer (séchées et hachées) dans une pinte de vin blanc, et d'en prendre chaque matin à jeun.

Cuérison de morsures avec les tiges de fougères

La racine et la tige de la fougère broyées, infusées dans du lait, ou simplement dans l'eau, guérissent les morsures faites par des animaux enragés ou venimeux.

PROVINCE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.  
BOIS ET FORÊTS.

Québec, 17 juillet 1874.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Vic. cap. IX, les limites à bois suivantes seront offertes en vente par encan public à l'Hôtel du Parlement, en cette ville, le dix-septième jour de Septembre prochain, aux conditions insérées plus bas, savoir:

AGENCE DU SAGUENAY.

- "Escoumins" No. 9, 55½ milles carrés. No. 1 Ouest, 51½ milles No. 1 Est, 59 milles, No. 2 Ouest, 25 milles, No. 2 Est, 25 milles.
- "Iberville" No. 1, 57½ milles.
- "Sault-au-Mouton," No. 1 Ouest 40 milles, No. 1 Est 47 milles.
- "Arrière Sault-au-Mouton," No. 1 Est, 30 milles.
- "Rivière des Rapides," No. 1 Ouest, 25 milles, No. 1 Est, 25 milles.

TOUR BOIS DE CHAUFFAGE.

- "Tadoussac," No. 1, 3½ milles; No. 2, 4½ milles; No. 3, 6½ milles.
- "Escoumins," No. 1, 3½ milles; No. 2, 3½ milles; No. 3, 3½ milles; No. 4, 3½ milles; No. 5, 3½ milles; No. 6, 3½ milles; No. 7, 3 milles; No. 8, 4 milles.

AGENCE DU LAC ST. JEAN.

- "Rivière à Chabot," No. 13½, 40 milles.

CONDITIONS DE LA VENTE

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix de huit piastres par mille carré.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première année (de deux piastres par mille carré) devront être payés, dans chaque cas, immédiatement après la vente.

Les limites une fois adjudgées, seront sujettes aux dispositifs des règlements concernant les bois de la couronne maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Des plans indiquant les terrains ci-dessus désignés seront déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente.

P. FORTIN,

Commissaire.

juillet 1874.

LA "BRITON"

ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE

Bureau en Chef: 429 Strand, Londres.

Bureau principal pour le Canada: 13 Place d'Armes, Montréal.

La "Briton" a déposé au Gouvernement Canadien au-delà de la somme exigée, \$100,000, pour garantie de ses Polices émises en Canada.

Les Polices ordinaires de cette Compagnie sont payables pendant la vie de l'assuré, par une nouvelle application des Dividendes.

JAS. B. M. CHIPMAN,

Directeur-Gérant, Montréal.

F. X. COCHUÉ, Inspecteur des Agences.

Les paroissiens de Ste. Anne et des environs qui désireraient obtenir une Police d'Assurance sur la vie, pourront s'adresser directement à

FIRMIN H. PROULX, Agent local.



BUREAU DE POSTE DE STE. ANNE DE LA POGATIERE.

LETTRES NON RECLAMEES :

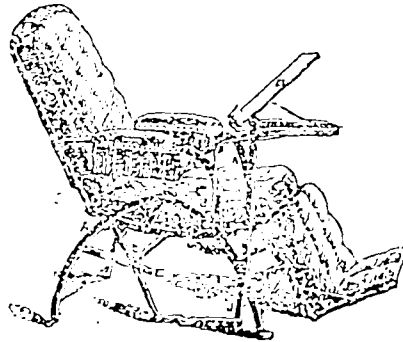
- |                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| Beaulieu, François     | Bérubé, Louis           |
| Chauvinard, Charles    | Caron, Zélie            |
| Caron, Dme. Joseph     | Deschênes, Louis        |
| Grandin, Pierre        | Henney, P.              |
| Hudon, Vve. Aristobule | Levêque Dn e. A.        |
| Levêque, Napoléon      | Michaud, Delle Léa      |
| Ouellet, Edouard       | Ouellet, Jérémie        |
| Ouellet, Dme. Charles  | Ouellet, Capt. Anselmo  |
| Ouellet, Renu          | Ouellet, Pierre         |
| Ouellet, Prima         | Pelletier, Delle Emelie |
| Pelletier, Thadée      |                         |

23 juillet 1874.

JOS. DIONNE M.-P.

LA CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.

FIRMIN H. PROULX, Agent.



EN VENTE A Ste. Anne de la Pogatière.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

PRIX DES CHAISES :

Le prix dépend de la qualité. Bonne qualité en Reppni avec cuir fri-c \$30. Meilleure qualité en Terrys de fantaisie, Repps et Damas, fini extra \$35. Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N.-A. SMITH & CIE.,  
Soleils Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada.  
245, Rue St. Jacques, Montréal.

DESTRUCTEUR D'INSECTES ET DE VERMINES

A VENDRE par le soussigné: POUVRE DU PROFESSEUR HERMAN de Londres, Angleterre, la seule poudre reconnue efficace pour la destruction des Rats, Souris, Fourmis, Punaises, Coquerelles, Barbeaux, Puces sur les chiens, les INSECTES de toutes espèces qui DÉVORENT LES PLANTES DE NOS JARDINS telles que les Choux de même que les Groseilliers et les Gadelliers; les Mites qui dévorent les fourrures; le Tique et la Gale sur les Moutons et tous autres animaux.

Cette poudre a été reconnue la plus recommandable partout où elle a été offerte en vente. Elle est exempte de toute mauvaise odeur, et peut être répandue partout sans aucun danger pour les chats ou les chiens.

Un seul paquet de cette poudre délayé dans un seau d'eau suffit pour laver douze moutons et les débarrasser de poux qui souvent sont la cause de leur maigreur ou de leur mort.

Pour les plantes prenez aussi un paquet de cette poudre que vous délayez dans un seau d'eau; puis, après le coucher du soleil, arrosez vos plantes avec un pinceau.

Le soussigné ayant acc. pte l'agence pour la vente de cette poudre, l'offre au prix de 25 centims (trente sous) par paquet, et

\$1.25 pour six paquets. Sur demande par la poste, l'envoi en sera fait gratuitement, par le retour de la maille.

Qui ne donnerait trente sous pour la destruction des insectes qui ravagent nos jardins, à ne pas laisser une seule feuille sur chaque arbuste de nos groseilliers et gadelliers! Fuyez vos com-munes au plus tôt, car nos insectes sont actuellement à l'œuvre, pour revenir que plus nombreux l'année prochaine. S'adresser à

FIRMIN H. PROULX  
Agent à Ste. Anne de la Pogatière.

MUSIQUE NOUVELLE !!

REÇUE DE PARIS

PAR LE DERNIER STEAMER

ROMANCES FRANCAISES:

Ferme tes beaux yeux.....	Poisot	50 centims
Le domino rose.....	Arago	50 "
Ne l'en vas pas.....	Rupès	35 "
Chanson de Jean Prouvaire.....	Holmès	50 "
Algyre (vers du roi Henri IV).....	Rupès	50 "
La petite marchande de violettes.....	Hausser	40 "
Premier amour.....	Rupès	50 "
Dernier amour.....	"	50 "
Bien sauve la France.....	Kowalski	40 "
Rappelle-toi.....	Rupès	50 "
Noble coursier.....	Henrion	35 "
Chanson d'été.....	Rupès	50 "
L'élève obstiné.....	Hausser	25 "
Marthe.....	Rupès	50 "
O la mentense.....	Henrion	25 "
Je ne sais pas si je vous aime.....	Rupès	50 "
Passes, beau voyageur.....	Le Beau	35 "
Lettre à Monsieur le Soleil.....	Leduc	40 "
Si vous m'aimez.....	Rupès	50 "
Je n'ose la nommer.....	Béral	25 "
Jeanne d'Arc au bûcher.....	Bois-sière	30 "
La Colombe.....	Valenti	50 "

ALBUMS DE CHANT

Recueils de romances français et illustrés et richement reliés — Bois-sière. — \$3.00

COLLECTION des CHANSONS de... GUSTAVE NADAUD

COLLECTION des ROMANCES de..... H PROULX

LES RAYONS D'ITALIE.—Collection de romances françaises et Duos, d'après les meilleurs auteurs italiens

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums. Editeur de musique  
113 rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 10 avril, 1874.

L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 9 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,  
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.